

suppression des brevets est admise en principe et nous ne recevons aucun renseignement qui modifie les avis formulés à ce sujet. La question qui s'agit à présent est celle du cautionnement. L'Etendard, qui a souvent d'excellentes informations, ne croit pas que l'on remplace une entrave par une autre plus lourde, le brevet par le cautionnement.

« Ce serait, dit-il, gâter une belle idée. » Et il cite l'exemple du gérant-imprimeur-rédacteur du Constitutionnel, qui devrait verser deux cautionnements. M. Auguste Vitu aurait pu prendre pour exemples la plupart des journaux de province dont les propriétaires sont en même temps les gérants, les imprimeurs et les principaux rédacteurs.

Vous savez que chaque année l'Empereur, après avoir reçu les rapports de chaque ministre sur les actes de son département, prépare lui-même son discours d'ouverture de la session. La veille de la séance, il le communique aux ministres réunis en Conseil; mais il peut arriver que dans la soirée ou dans la nuit, il y apporte quelque modification. Par conséquent nous trouvons toujours ridicule la prétention de ceux qui disent à l'avance savoir ce que contiendra le discours impérial. Nous pouvons bien attendre avec patience, car nous ne ferions pas avancer les faits avec nos suppositions plus ou moins sensées.

La France publie ce soir à propos de discours d'après demain un article d'un chauvinisme un peu puéril. J'en détache seulement cette phrase qui exprime une idée juste : « La liberté française c'est l'ébranlement et la menace de l'absolutisme partout où il domine. »

Le télégraphe nous apporte aujourd'hui la nouvelle d'une double crise ministérielle. Le cabinet turc vient d'être remanié et M. Ricasoli a donné sa démission ainsi que ses collègues. A Constantinople ces modifications n'ont que peu d'importance; les hommes passent, le régime reste et les abus ne se réforment jamais. A Florence, il n'est pas indifférent que ce soit tel ou tel personnage qui tienne le pouvoir et il est certain que MM. Ricasoli et Rattazzi personnifient des politiques différentes.

Je dois vous signaler une intéressante dépêche de Florence, vous savez que Mazzini a été élu député; il vient d'adresser au président du Parlement une lettre par laquelle il déclare qu'étant républicain, il ne peut pas accepter un mandat de député. Cette renonciation met fin à une question qui aurait pu créer des embarras au gouvernement italien.

On ne donne aucun renseignement précis sur les délibérations de la section de la guerre du Conseil d'Etat qui s'est réunie hier aux Tuileries. On ignore même si l'Empereur dans son discours, pourra faire connaître le système définitif de réorganisation de l'armée.

Si M. de Boissy vivait encore, il ne manquerait pas de protester contre le don que le gouvernement serait disposé à faire à l'Angleterre des statues funéraires des Plantagenets à Fontevault, qui, on le sait, furent refusées par le roi Louis-Philippe. Le Temps dit ce soir à ce sujet : « Il n'y a pas de loi qui autorise le gouvernement à faire cadeau des monuments du pays aux puissances étrangères. »

L'Exposition est ouverte et les Parisiens et étrangers vont assister aux répétitions de la grande fête pacifique du 1^{er} mai : Dimanche le nombre des visiteurs a dépassé 8,000.

La Bourse est sans affaires : on a déjà escompté en hausse l'effet du discours pacifique de l'Empereur, la rente et les grandes valeurs des grandes institutions de crédit paraissent avoir atteint, pour le moment, leur limite extrême de hausse.

CH. CAHOT.

Paris, 13 février.

Il n'y a pas de nouvelles à recueillir aujourd'hui; on entend que des canons plus ou moins intéressants sur le discours que l'Empereur prononcera demain. Je préfère

me dispenser de les répéter, par la raison toute simple que, dès demain, le télégraphe aura pour vous fait cesser toute incertitude.

Il y a cependant une rumeur fâcheuse dont nous ignorons la source, mais contre laquelle nous voulons protester. Certaines personnes, qui ont sans doute un grand intérêt à le faire, parlent de restrictions inattendues que subiraient les projets de réformes. Ce sont là des bruits absurdes qu'il n'est pas même utile de réfuter en détail et pour y ajouter foi, il nous faudrait trouver dans le discours du 14 février la rétraction du décret du 19 janvier.

Ce qui pourrait, à la rigueur, avoir donné naissance à ces bruits, c'est qu'il paraît que l'Empereur aurait renoncé à l'application du plan formulé dans le Moniteur pour la réorganisation de l'armée et que l'on s'écarterait le moins possible du système actuel. Ce qu'on a dit du projet relatif à l'armée, aura peut-être été compris des réformes politiques. C'est une explication plausible.

Du même que la suppression de l'auto-riété préalable a déjà fait sentir ses effets avant d'être inscrite dans la loi, de même des demandes ont été formulées pour que le droit de réunion puisse être appliqué avant d'être proclamé législativement. Le préfet de Tours a dû en référer au ministre au sujet de la demande faite par M. Mazereau, imprimeur à Tours, pour obtenir de réunir dans cette ville tous les imprimeurs de France. Ce serait le pendant de ce congrès de Tours qui tint ses assises, il y a quinze ou seize ans. On ne croit pas que la demande de M. Mazereau soit bien accueillie du ministre.

Les membres du Conseil privé et les ministres se sont réunis cette après-midi aux Tuileries. L'Impératrice assista à la séance. L'Empereur doit donner communication de son discours. Evidemment en lisant ce document à ses conseillers, il demande et autorise l'expression de leur sentiment; mais c'est dans le silence du cabinet qu'il prend toujours sa résolution dernière. Hier soir dans toutes les réunions où l'on voit quelques hommes politiques, on ne parlait que du prochain discours; il en sera de même ce soir aux Tuileries; et ce qu'on dit dans les salons a son inévitable écho à la Bourse. La spéculation est comme toujours divisée en deux camps : l'un croit au maintien prolongé de la paix; l'autre craint ou feint de craindre un conflit général dans un avenir peu éloigné. Les affaires d'ailleurs sont restées à peu près nulles.

On a des nouvelles du Mexique : l'évacuation est commencée. Maximilien aurait abandonné l'idée d'un appel au peuple à cause de l'impossibilité absolue de procéder à un scrutin régulier; il est probable qu'il s'embarquera à Vera-Cruz en même temps que les derniers soldats français, pendant que Juarez rentrera triomphalement à Mexico. CH. CAHOT.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Les circulaires suivantes viennent d'être adressées aux sous-préfets et maires du département :

« Lille, le 4 février 1867.

» Messieurs, je suis informé que, dans plusieurs localités, les administrations municipales ont confié à des maréchaux experts le soin de constater l'état sanitaire des animaux livrés à la consommation, bien qu'il y eût des vétérinaires brevetés en exercice dans la localité.

» Cette désignation est irrégulière. Les maréchaux experts ne présentent ni les garanties d'étude, ni l'expérience des vétérinaires brevetés, et on doit d'autant moins les employer que l'autorité fait tous ce qui dépend d'elle pour détruire l'empirisme dans les campagnes.

» J'ajouterai que, en présence du typhus contagieux qui sévit dans les pays voisins,

on ne saurait trop prendre de précautions pour la surveillance exercée à l'égard des animaux livrés à la consommation, surveillance qui ne peut être utilement exercée que par des vétérinaires brevetés. Il y a là une question de santé publique qui intéresse au plus haut degré la population en général et qui commande la plus grande vigilance sur tous les points.

» MM. les maires ne pourraient recourir aux maréchaux experts que dans les localités éloignées des communes où résident des vétérinaires brevetés. La liste nominative va en être très prochainement publiée.

» Agrérez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Le Préfet du Nord, L. SENCIER.

« Lille, 9 février 1867.

» Messieurs j'ai l'honneur de vous annoncer que, d'après les progrès que fait le typhus contagieux des bêtes à cornes en Belgique et dans quelques pays voisins, M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a ajouté aux interdictions d'entrée et de transit en France prescrites par les arrêtés ministériels du 2 octobre et 26 janvier dernier, celles des animaux abattus et des viandes qui en proviennent sur toute la frontière, depuis Dunkerque jusqu'au Rhin.

» Des instructions ont été transmises directement par M. le ministre à M. le directeur général des douanes pour l'exécution des mesures prescrites.

» Je ne saurais trop insister de mon côté, Messieurs, pour vous inviter à redoubler de vigilance sur nos frontières, afin de continuer à sauvegarder le bon état sanitaire de notre bétail, en arrêtant rigoureusement toute importation d'animaux ruminants, vivants ou morts, de leurs viandes et de leurs dérivés, provenant de la Belgique, de la Hollande, de la Prusse et de la Bavière rhénanes, ainsi également de l'Angleterre. L'intérêt de l'agriculture, qui est si vivement engagé dans la question, commande la plus grande et la plus active surveillance.

» Agrérez, etc.

» Le préfet du Nord, L. SENCIER.

On sait que l'édilité roubaisienne s'occupe en ce moment de l'organisation plus complète des secours en cas d'incendie. Une commission, chargée de présenter un rapport dans ce sens, a même été nommée par le Conseil municipal. Il n'est donc pas inopportun de publier la lettre suivante :

Roubaix, le 12 février 1867.

M. le Rédacteur du Journal de Roubaix. Je viens vous prier de me prêter la publicité de votre journal pour émettre une idée, que je laisse à plus compétents que moi le soin de juger. Au moment où il est question de réorganiser notre armée, il serait peut-être utile de donner à l'institution des Sapeurs-Pompiers une direction plus militaire.

D'après le système actuel, les corps se recrutent de volontaires, presque tous mariés et à peine payés.

Devant de tels avantages, il serait bien difficile de réclamer de ces hommes une discipline sévère, parlant une entière exactitude dans les manœuvres.

Pour remédier à ces inconvénients, ne pourrait-on former dans chaque corps de la garde mobile, une compagnie, un bataillon de pompiers, selon l'importance de la ville ?

Ces pompiers seraient commandés par un chef particulier lors des incendies, mais rentreraient dans le droit commun pour le service militaire, et recevraient un supplément de solde prélevé sur les compagnies d'assurances.

En outre, au moment d'une guerre défensive, les compagnies de pompiers, par une instruction spéciale et leurs éléments, (car elles seraient formées d'hommes venant

des corps d'états) deviendraient un corps du génie excellent.

Voilà mon idée; que ceux qui en ont de meilleures les expriment.

Recevez, Monsieur, mes salutations empressées.

Un Abonné.
L. D.

La proposition émise par notre correspondant ne nous paraît pas irréalisable, car un règlement organique, du 15 octobre 1853, dispose que dans le cas d'organisation de la garde nationale, le corps des pompiers en formerait la première compagnie et prendrait la tête du bataillon.

La charmante Laura Harris que nous avons entendue à Roubaix, il y a trois semaines, vient de débiter aux Italiens. Voici comment s'exprime, à propos de cette artiste, le critique musical du Constitutionnel, M. Nestor Roqueplan :

« Le public a été fort décontenancé hier au Théâtre-Italien. Le rideau s'est tout à coup levé pour donner passage au régisseur; il est venu annoncer que Mlle Patti était indisposée, Mlle Laura Harris avait bien voulu chanter le rôle d'Amina. Stupeur générale et... La Patti malade! C'était comme si l'on annonçait une véritable calamité.

» Quelle était l'imprudence qui allait ainsi risquer les lauriers conquis aux pays d'outre-mer? Succéder à la Patti, c'est déjà très-difficile; mais la remplacer au pied levé devant un public vraiment idolâtre de la jeune Adeline, c'est par trop dangereux! Je tremblais pour elle.

» Mlle Laura Harris a paru et peu à peu la crainte s'est évanouie, tandis que le dégel se faisait dans le public; des applaudissements de satisfaction ont donné du courage à la débutante, qui, finalement, a été très bien accueillie.

» Je ne saurais, après une première audition dans des circonstances aussi exceptionnelles, formuler une opinion exacte sur le talent de Mlle Laura Harris. Mais je puis dire dès à présent que M. Bagier a bien fait de l'engager.

On lit aussi dans la Patrie :

« Une toute jeune cantatrice américaine, Mlle Laura Harris, a chanté hier soir le rôle d'Amina dans la Sonnambula, à la place de Mlle Adeline Patti. Elle a réussi au-delà de ce qu'on pouvait espérer. La débutante qui, d'ailleurs, n'est pas novice dans l'art du chant, a été très sympathiquement accueillie par les abonnés. Elle possède un soprano aigu d'une espèce toute particulière. Le timbre un peu grêle porte bien. Les notes du registre supérieur ont beaucoup d'éclat et de pureté. La cantatrice a donné à la fin du final du second acte un mi bémol qui a émerveillé la salle. Elle laisse à désirer dans les *andante*, mais elle enlève les *allegro* avec une virtuosité tout à fait hors ligne. On croit très sérieusement qu'il y a une place aux Italiens pour cette jeune artiste, pour cette enfant, pourrait-on dire, à côté même de Mlle Patti. Le fait est qu'on l'a applaudie et rappelée plusieurs fois en compagnie de Gardoni.

Au marché aux grains de Lille du 13 février, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 99 cent. à l'hectolitre.

Un mot sur les phénomènes de ce mois. L'allongement des journées est déjà sensible, et, à la fin de février, la marche diurne du soleil aura conquis une heure et demie de plus sur les ténèbres de la nuit.

Les personnes qui ont leurs montres bien réglées sur le temps moyen trouveront que la différence est plus sensible le soir que le matin, au coucher du soleil qu'à son lever. La raison en est simple. L'écart entre le temps moyen et le temps vrai est assez grand en février, samedi date à laquelle cet écart atteint son maximum, il était déjà midi 14 minutes et 30 secondes, quand le soleil passait au méridien, ou, si l'on veut, quand il était midi à un

— Et pensez-vous que ce soit là l'avis de mademoiselle Ursule ?

— Il l'aurait bien qu'elle se soumette à mon avis; quand je le crois bon, le diable ne m'en ferait pas démoder; et pour tous les avantages du monde, je ne voudrais pas aventurer l'avenir de mon enfant.

— Serait-il donc compromis si tout autre qu'André l'épousait ?

— Oui, Monsieur le baron; et je ne dis pas compromis, je dis perdu.

— Cependant, un peu plus de fortune...

— Il n'en faut pas tant à Orléans pour vivre à l'aise.

— Une position plus relevée...

— N'est pas indispensable quand on a une bonne maison et une bonne santé.

— J'avais cru que mademoiselle Ursule nourrissait d'autres idées.

— Elle a trop de bon sens pour ne pas les étouffer. Ce sera l'affaire de quelques jours et de quelques larmes. A quoi servirait d'être père, si on ne rendait ses enfants heureux malgré eux? Tenez, monsieur le baron, parlons franchement, et disons les choses tout net; nous nous comprendrons mieux, et ce sera plus tôt fait. Ma fille s'est éprise d'un bel amour pour M. Lionnel; de son côté, m'a-t-on dit, M. Lionnel en tient un peu pour Ursule.

— Caprice de jeune homme! dit le baron en faisant une moue superbe.

— Caprice, soit, reprit le père Guillaume sans s'émouvoir, mais caprice qui résiste à vos sermons et à vos menaces. Quand deux enfants se rencontrent du matin au soir dans les bois, ils ne demandent pas à leurs parents de permission pour s'aimer. J'imagine que la jeunesse et l'oc-

casion y ont été pour beaucoup. Ursule est jolie. M. Lionnel n'est pas mal. Il n'y a pas dans tout Orléans fille qui le vaille. C'est le plus gentil garçon du pays. Elle a dix-huit ans; il en a vingt et un. Dans la solitude où ils vivent, ce devait être comme ça, et nous avons été de grands fous tous les deux de les laisser courir ensemble; mais un mariage peut tout arranger...

— Un mariage? dit le baron.

— Avec André Huchaux, répondit le père Guillaume. Franchement, mon cher monsieur de Lursanne, si ma fille ne convient pas à M. Lionnel, il faut avouer aussi que M. Lionnel ne convient guère à ma fille.

— Un joli garçon à qui je donnerai dix mille livres de rente le jour de son mariage. Vous êtes difficile!

— En eût-il trente, ça ne le rendrait pas meilleur, et je n'en voudrais pas davantage. D'ailleurs sa place est marquée à Paris.

— Il pourrait rester à Orléans. J'y reste bien, moi!

— Qu'y ferait-il?

— Il me semble que mes domaines de Lursanne et de Champfleuri valent bien la peine qu'on s'en occupe.

— Il n'est bon qu'à manger leurs revenus dans un monde où ma fille ne doit jamais aller.

— Sans vouloir vous flatter, père Guillaume, elle apprendrait bientôt à y paraître convenablement.

— Poursuivre l'essai, il faudrait qu'elle s'éloignât de moi, et je ne veux pas me séparer d'Ursule.

AMÉDÉE ACHARD.

(La suite au prochain numéro).

venir après la visite du curé, le reçut mieux que Guillaume ne s'y attendait. Le baron voulait, nous l'avons dit, avoir les honneurs du refus; il désirait donc une explication, et comment l'aurait-il eue, s'il n'avait tout d'abord, et de lui-même, aplani les difficultés? Cependant il attendait une occasion pour pousser l'entretien sur la question qu'il voulait débattre. Elle ne tarda pas à se présenter.

En donnant sa parole à Guillaume au sujet du marché qu'ils avaient à terminer ensemble, M. de Lursanne lui parla d'un clos de vignes qu'il avait acheté le jour même à un gros fermier des environs, dont la fille venait de se marier à un fabricant de Saint-Pons.

— Ah! Thérèse Piroux s'est mariée! dit Guillaume.

— Depuis trois jours, et, pour payer la dot, son père a dû vendre quelques pièces de terre; n'en avez-vous point acheté, père Guillaume?

— Pas un morceau! mais je vendrais plutôt toutes les miennes pour être dans la position du vieux Piroux.

— Comment cela?

— Il a marié sa fille, et c'est la meilleure affaire qu'on puisse conclure.

— Nous y voici, pensa le baron; puis il ajouta tout haut : — Ursule vous aurait-elle, depuis que je ne vous ai vu, donné quelque sujet de mécontentement?

— Ce n'est pas de sa faute, à la pauvre petite, et je ne lui en veux pas, mais elle me chagrine beaucoup.

— Ah! fit le baron, qui attendait et se mettait sur la défensive.

Guillaume regarda le baron du coin de l'œil.

— A-t-il l'air rogue! se dit-il. Mais bientôt, pressé par son cœur, il reprit :

— C'était un pressentiment que j'avais le jour où je vous parlais des embarras que donnent les filles. Certainement je n'ai pas grand-chose à reprocher à Ursule; c'est une brave fille, économe, soigneuse, active, douce et avenante.

— Voici l'affaire qui s'engage, se dit le baron; il fait marcher la colonne des bonnes qualités, troupes d'élite qui ne s'ébranleront pas; et gravement il s'inclina, après le dernier adjectif, en signe d'adhésion.

— Mais, continua Guillaume, elle a de singulières idées et son cœur ne va pas toujours du même pas que sa raison.

— Avez-vous quelque sujet de le croire? demanda le baron, qui déjà se redressait sur sa selle pour parler la première boîte.

— Eh sans doute! si je n'en avais pas, vous dirais-je tout cela? s'écria le père Guillaume, qui commençait à supporter avec impatience les façons un peu roides du gentilhomme; mais le souvenir d'Ursule lui vint en aide; il se contint et reprit :

— Elle a trop écouté la voix de ses instincts élevés, et ses affections ne se sont pas pliées au niveau de sa condition.

— Elle a eu tort, répondit le baron d'un ton sec et doctoral, en faisant siffler une cravache qu'il tenait à la main.

— Eh! parbleu, je le sais bien! s'écria le père Guillaume, et je n'ai pas attendu jusqu'à cette heure pour m'en apercevoir. Ma pauvre Ursule a un cœur d'or, et bienheureux sera celui qui le méritera; elle n'en connaît pas le prix et le donne sans y penser, comme ces enfants qui, trouvant un diamant brut, le jettent, croyant ne

tenir qu'un caillou. Ceux qui la perdront ne la méritent pas.

— Hein? fit le baron, en cessant de dévaster une haie que sa cravache labourait.

— Eh! mon Dieu oui! continua le père Guillaume, qui ne savait pas longtemps discuter en dehors de sa pensée. Je sais ce qu'elle veut, et avant de la marier, j'y regarderai à deux fois, et dussé-je la laisser pleurer au commencement, je veux assurer son bonheur dans l'avenir. Toutes ces folles idées ne vont pas aux jeunes filles. J'ai mon diamant et je ne le céderai qu'à quelqu'un qui en connaîtra la valeur.

— Et où pensez-vous trouver ce quel-qu'un, Monsieur Guillaume?

— Ah! ce n'est pas facile, mais je crois avoir bien choisi.

— Le nom de votre gendre est-il un mystère?

— Point, c'est André Huchaux.

— Ah! dit l'autre, un peu surpris de cette brusque déclaration.

— Je ne sais personne qui lui convienne mieux comme mari.

— Aucun, vraiment, dans tout le pays?

— Aucun, soit en haut, soit en bas; riche ou pauvre, noble ou paysan.

— Mais qu'a-t-il donc de si merveilleux, cet André Huchaux, que nul ne peut lui être comparé?

— Il a juste ce qu'il faut; ni trop ni trop peu. L'œil d'un père ne s'y trompe pas. Il y a dans le pays bien des gens qui ont eu fantaisie, je le sais, de ma petite Ursule; mais il ne me convient pas de la donner au premier venu, et je leur ai fait comprendre à tous qu'ils n'étaient pas du bois dont je voulais faire mon gendre.